

**Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 février 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 87 000 francs pour la reproduction du groupe sculpté de Canova *Vénus et Adonis*.**

**Rapport de Mme Véronique Paris.**

La commission des arts et de la culture s'est réunie le 3 décembre 2009, sous la présidence de Mme Christiane Olivier, pour étudier cette proposition, renvoyée en commission par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 11 mars 2009.

Les notes de séance ont été prises par Mme Consuelo Frauenfelder, qu'elle en est vivement remerciée.

**Séance du 3 décembre 2009**

*Audition de Mme Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture, et de M. Paul Lang, conservateur au Musée d'art et d'histoire*

Mme Koelliker explique que la villa La Grange a fait l'objet d'une donation, en 1917, de Victor-William Favre à la Ville de Genève, qui en est propriétaire depuis son décès, en 1918. Cette demeure, embellie par la famille Favre, regroupait de nombreuses œuvres d'art, dont le groupe sculpté (annexe 1) dont il est question dans cette proposition: *Vénus et Adonis* d'Antonio Canova (1757-1822). En raison de sa fragilité et des problèmes de sécurité, cette sculpture avait été déplacée au Musée d'art et d'histoire dans les années 1990.

Lors du décès de William Favre, une commission testamentaire, composée de trois personnes, avait été créée. Cette commission, aujourd'hui composée de Mme Roth, MM. Aubert et Blondel, a émis le vœu de voir l'œuvre de Canova retourner dans la bibliothèque de la villa, où elle a laissé une trace sur le sol. La proposition du Conseil administratif est de fabriquer une réplique de l'œuvre.

M. Lang rappelle l'historique et la provenance de cette œuvre majeure, réalisée entre 1789 et 1794. Cet ensemble exceptionnel est le fruit d'une commande du marquis de Salsa à Canova pour son tempietto de Naples. En 1820, Guillaume Favre passe par Naples et acquiert la statue, qui sera restaurée par Canova lui-même. C'est par ailleurs à cette œuvre-là que Canova doit sa consécration et son titre de «nouveau Praxitèle». Le Musée d'art et d'histoire l'a placée sur le péristyle, qui évoque le tempietto et insiste sur la sacralisation de l'œuvre. Ce chef-d'œuvre se trouve dans un état fragile et ne peut plus être déplacé ni restauré. Il a été prêté à deux reprises, en 1993 à Venise et en 1998 à Naples, et est revenu endommagé; un défaut d'origine sur la jambe gauche d'Adonis fragilise en effet la statue.

Afin de créer une réplique, le Musée d'art et d'histoire a sollicité quatre devis auprès de deux ateliers différents, avec lesquels la Ville a l'habitude de travailler. Ces ateliers proposent deux méthodes: la réplique classique en plâtre, dont le désavantage est d'atteindre à la qualité de l'œuvre, et la technique numérique, plus moderne, qui permet d'obtenir une réplique en résine polyuréthane et dont l'avantage principal est de ne pas endommager l'œuvre et qui, de plus, est la moins chère.

### *Questions des commissaires*

A quelle occasion l'œuvre a-t-elle quitté la villa?

M. Lang répond que, après la rétrospective Canova au Palazzo Grassi, en 1993, l'œuvre a rejoint le Musée d'art et d'histoire.

Quelle marge de manœuvre la Ville a-t-elle par rapport à l'exécution testamentaire?

Mme Koelliker répond que M. Tornare, qui les a rencontrés à plusieurs reprises, est plus à même de répondre à cette question.

Un commissaire avait été étonné par le prix, qu'il jugeait élevé, mais, après avoir pris connaissance du devis (annexe 2), il se déclare satisfait.

M. Lang signale que le plus cher est le traitement infographique. Mme Koelliker précise que ce total inclut les frais de chantier, l'achat du matériel, la numérisation, la mise en place de l'atelier, la découpe au robot dans le bloc de résine, le polissage, etc.

Un commissaire remarque qu'aucune copie ne peut reproduire l'œuvre à l'identique.

M. Lang différencie la copie de la réplique. Cette réplique, à l'échelle 1/1, ne sera pas en marbre de Carrare, et ne pourra en aucune manière être confondue avec l'original.

Quelle est la politique générale du Conseil administratif en matière de copies et de répliques, notamment en ce qui concerne les monuments publics?

M. Lang juge cette question fondamentale et il ajoute que c'est la raison d'être d'un musée d'obtenir les originaux; l'œuvre acquiert en effet un autre statut lorsqu'elle est exposée. Mme Koelliker donne l'exemple récent de la Maison Tavel où des sculptures du XIV<sup>e</sup> siècle ont été remplacées par des copies, car la polychromie était attaquée par la pollution.

Un commissaire souhaite obtenir la garantie que la réplique soit unique, sans commercialisation possible.

Mme Koelliker fera signer un contrat imposant une seule réplique.

Une copie altère-t-elle la valeur de l'œuvre?

M. Lang répond que la copie fait partie de la formation d'un artiste et qu'elle est un bon indicateur de l'importance d'une œuvre. Cependant, cela est très réglementé et nécessite des autorisations précises, données par le Musée d'art et d'histoire.

Un commissaire s'interroge sur la finalité des copies et leur justification.

M. Lang répond que l'art évoque souvent davantage l'art et s'en nourrit. Ainsi, Canova a copié *Vénus et Adonis* sur les bas-reliefs de la villa Borghèse. Le musée doit être un laboratoire, signe que l'institution est vivante et assume ses fonctions.

Comment les devis peuvent-ils être évalués?

Mme Koelliker répond que l'autre atelier demandait 100 000 francs pour le même travail. M. Lang souligne l'expérience de l'atelier dans ce genre d'exercice. En effet, la statue n'étant pas déplaçable, l'entreprise va devoir travailler *in situ* et construire son atelier autour de l'ensemble, ce qui constituera également une attraction.

Les exécuteurs testamentaires sont-ils satisfaits de la proposition?

Mme Koelliker ne les a pas rencontrés personnellement, mais elle suppose qu'ils le sont.

### *Discussion*

Un commissaire démocrate-chrétien déclare que son groupe est prêt à voter.

Une commissaire d'A gauche toute! déclare que son groupe est également prêt à voter, mais elle souhaiterait la réponse du magistrat sur le risque de recours éventuel.

Un commissaire socialiste juge qu'il faut voter, mais souhaiterait que la lettre du Conseil administratif proposant la copie aux exécuteurs soit jointe au rapport.

Un commissaire des Verts déclare que son groupe est prêt à voter.

Une commissaire du Parti libéral propose une audition des exécuteurs testamentaires.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaite aussi leur audition.

Le commissaire radical préférerait attendre la confirmation du Conseil administratif avant de voter.

La présidente propose de demander à M. Tornare la confirmation de l'accord des testamentaires.

Le commissaire radical déclare qu'il est prêt à voter.

## Votes

La présidente met au vote l'audition des exécuteurs testamentaires, qui est refusée par 10 non (1 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R) contre 3 oui (1 L, 2 UDC) et 1 abstention (AGT).

A l'unanimité, la commission accepte que la présidente demande à M. Tornare la confirmation écrite de l'accord des exécuteurs testamentaires.

La présidente met aux voix la proposition PR-682, avec une recommandation qui permette d'éviter les copies.

La proposition PR-682, avec la recommandation, est acceptée par 11 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R) et 3 abstentions (1 L, 2 UDC).

## PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

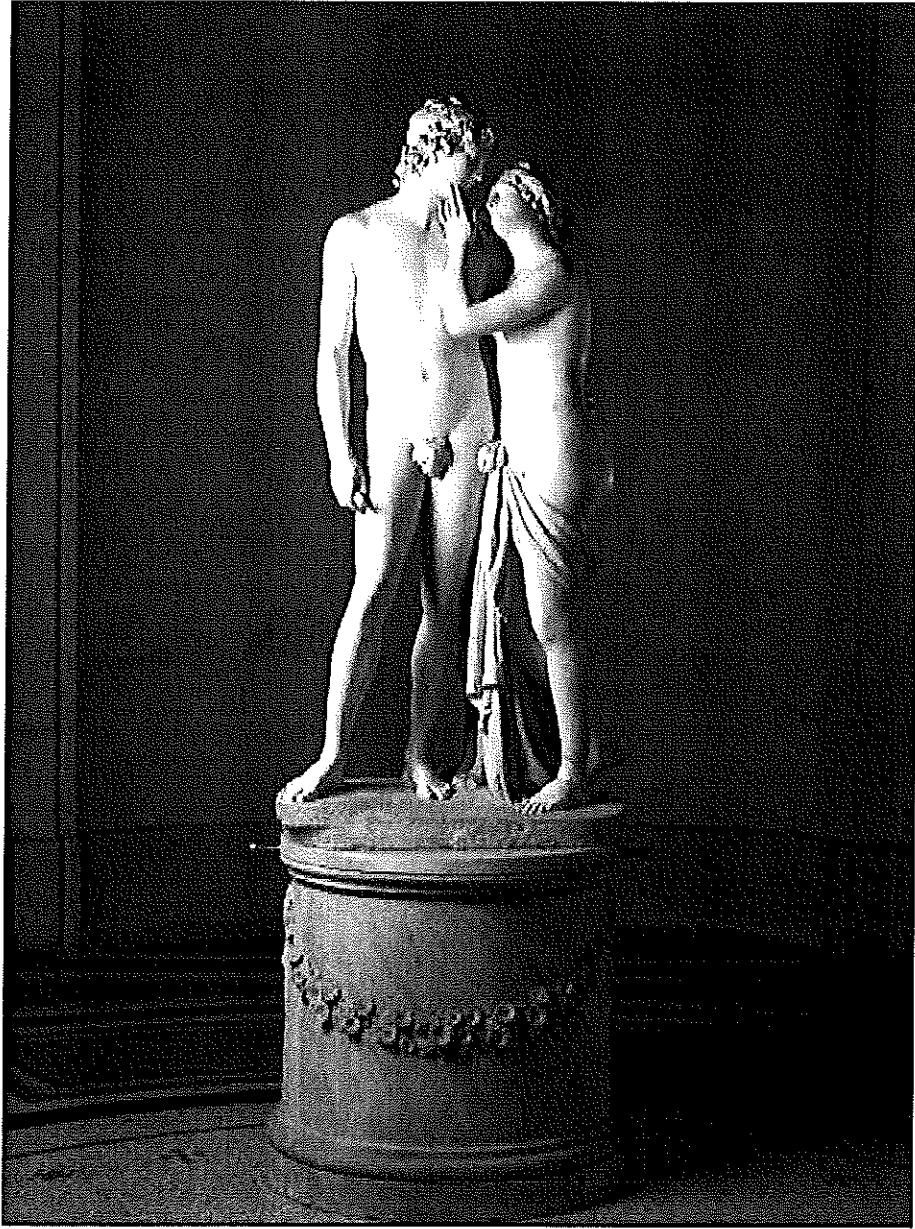
*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 87 000 francs pour la reproduction du groupe sculpté *Vénus et Adonis* d'Antonio Canova.

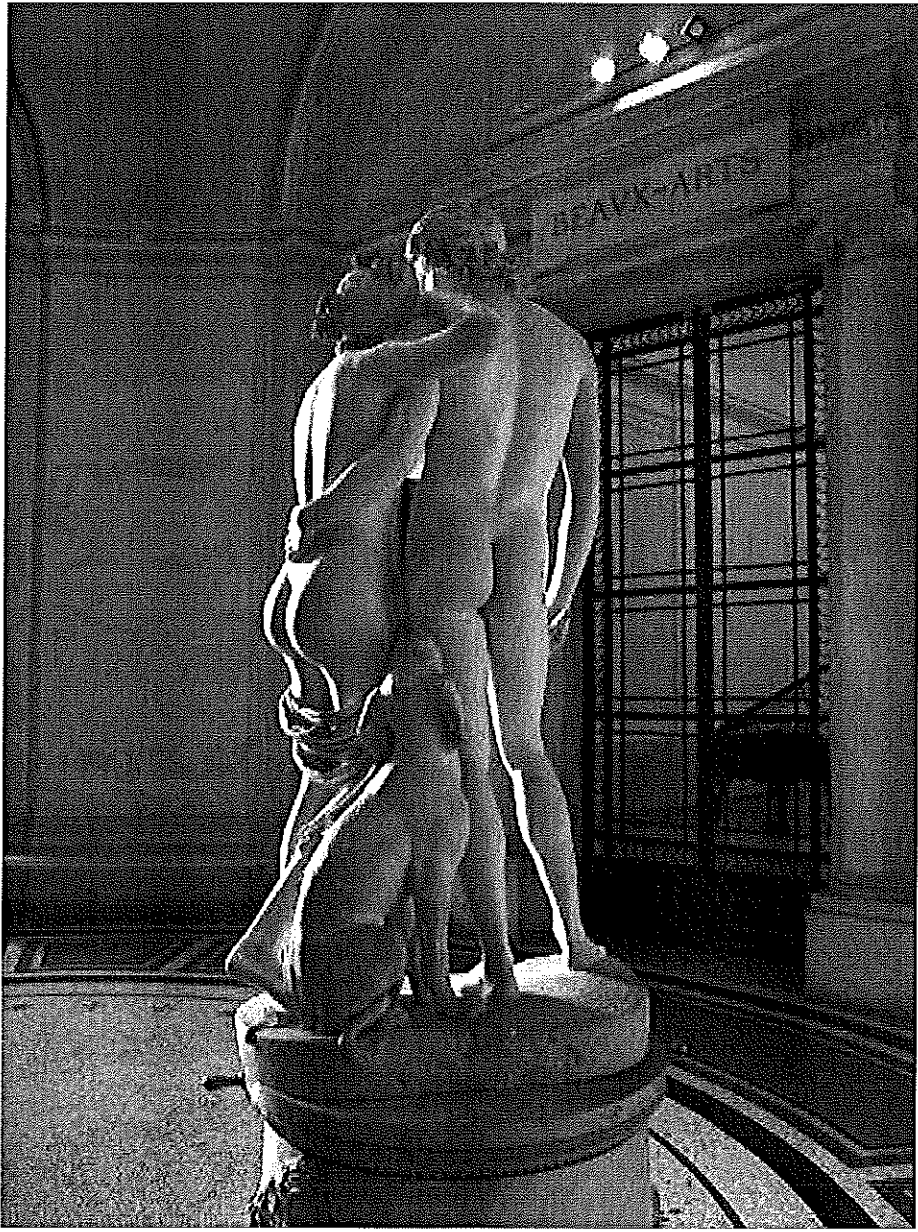
*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 87 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2018.

*Liste des annexes:*

1. vues du groupe sculpté *Vénus et Adonis*
2. devis







Vincent Du Bois  
Cassani Petit-fils  
&  
sculpteurs associés

Atelier 8 Avenue  
du Cimatière  
CH-1213 Petit-Lancy  
Genève  
t +41 22 793 40 04  
f +41 22 793 71 70  
calas@vdb-art.com

A l'attention de: Musée d'Art et d'Histoire  
Monsieur Paul lang conservateur  
rue Charles-Galland 2  
CP 3432 GE 3

## DEVIS

Genève, le 19.2.2009

**Concerne:** Réplique de l'œuvre "Venus et Adonis" de Canova - Hall 1er du MHA.

**Variante 2. "Numérique"** (scanner 3D et réplique résine polyuréthane blanche)  
Prix livré (Villa La Grange).

### Descriptif:

#### 1. Installation de chantier.

- Installation à pied d'œuvre du matériel (protections, échafaudage, plans de travail, tréteaux, outillage, éclairage, etc.). Yc repli en fin d'ouvrage. Le tout 2'000.00

#### 2. Matériel.

- Location de l'installation numérique, des logiciels et de l'assistance technique. Achat de la résine pour la réplique. 10'000.00

#### 3. Main d'œuvre

- Sur place: numérisation par scan 3D de l'ensemble des figures et du socle. 12'000.00  
- En atelier: traitement informatique du nuage de points, maillage infographique  
Découpe au robot de la réplique dans un bloc de résine (polyuréthane type plâtre dur) 18'000.00  
Découpe du socle au robot. 9'000.00  
Assemblage des pces et du socles 5'000.00

#### 4. Finitions

- Relouches des coutures, divers lissages et raccords, enduit blanc de finition. 10'000.00

#### 5. Divers

- Etude, gestion et suivi. Forfait 5'000.00  
- Déplacements, divers et imprévu. Forfait 5'000.00

#### 6. Transport et livraison

- Façon d'une caisse sur mesure (yc cales de soutènement et mousse antichoc)  
- Transport et livraison camion grue. Forfait poste 6 5'500.00

Total HT	81500.00
TVA 7.6%	6194.00
<b>Total offre TTC</b>	<b>87694.00</b>
Taxe Acompte	

Délai d'exécution :

Total montant devisé TTC : 87694.00

No TVA 335 025

Avec nos meilleures salutations

Pour L'atelier CAL'AS  
Vincent Du Bois 